



EXTRAIT du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
CCAS DE PREMESQUES

Séance du 29/04/2026

En exercice : 15

Présents : 15

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :
15/04/2026

Président de séance :
Yvan HUTCHINSON

Secrétaire de séance :
François-Xavier DUPONCHELLE

Rapporteur : Nathalie
GUISLAIN

N° interne de l'acte : 2026-
08

N° de feuillet :

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril 2026 à 19h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Prêmesques s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal.

Membres présents :

Yvan HUTCHINSON, Nathalie GUISLAIN, François-Xavier DUPONCHELLE, Sylvie VAN EECKE, Pascale CAREY, Christine LEFEBVRE, Christelle ANNAERT, Stéphane MOUVEAUX, Florence BOULANGER, André DE BLEECKERE, Cathy KNOBLOCH, Anne HOLLANDRE, Christine DAVID, Brigitte BULOT, Louise SMAGGHE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

2026-08 - Compte Financier Unique - Exercice 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 constitue un document essentiel pour la transparence et la gestion financière de la collectivité. Instauré par la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, il fusionne les données du compte administratif et du compte de gestion en un seul document, simplifiant ainsi le processus de clôture budgétaire et renforçant la fiabilité des informations financières. Ce document permet d'apprécier les résultats de l'exercice écoulé, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et de déterminer le résultat cumulé à la clôture.

Conformément aux dispositions légales, il appartient à l'assemblée délibérante d'adopter le CFU 2025, après examen des résultats présentés par l'ordonnateur et le comptable public.

VU l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 généralisant le compte financier unique au plus tard pour l'exercice 2026 ;

VU les résultats du Compte Financier Unique 2025, arrêtés comme suit pour le CCAS de Prêmesques

- **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses réalisées : 5 742.74 €
 - Recettes réalisées : 14 915.17 €
 - Résultat de l'exercice : 9 172.43 €
 - Résultat de l'exercice précédent : 14 608.91 €
 - Résultat de clôture : 23 781.34 €

- **Section d'investissement :**
 - Dépenses réalisées : 9 201.65 €
 - Recettes réalisées : 9 118.67 €
 - Résultat de l'exercice : -82, 98 €
 - Résultat de l'exercice précédent : - 9118.67 €
 - Résultat de clôture : - 9201.65 €

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique 2025 présente une synthèse fidèle et exhaustive des opérations budgétaires et comptables de l'exercice écoulé ;

CONSIDÉRANT que ce document permet d'assurer la transparence financière et de faciliter le contrôle des comptes par les instances compétentes ;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'exercice 2025, tels qu'arrêtés, reflètent la situation financière réelle du CCAS ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE :

Article 1 : Le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Prêmesques est adopté dans sa forme et ses résultats tels que présentés.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 et à en assurer la transmission aux services de l'État dans les délais légaux.

Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Nathalie GUISLAIN, François-Xavier DUPONCHELLE, Sylvie VAN EECKE, Pascale CAREY, Christine LEFEBVRE , Christelle ANNAERT, Stéphane MOUVEAUX, Florence BOULANGER, André DE BLEECKERE, Cathy KNOBLOCH, Anne HOLLANDRE, Christine DAVID, Brigitte BULOT, Louise SMAGGHE


Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 1 le président ne prend pas part au vote

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
François-Xavier DUPONCHELLE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Président
Yvan

